

79

INVESTISSEMENTS DANS LA FILIÈRE VITIVINICOLE APPEL À PROJETS 2022

Une enveloppe de

150 M€

disponible pour les projets liés à la
vinification

BÉNÉFICIAIRES

PME, ETI, Grande Entreprise



FORME DE L'AIDE

Subvention



INTENSITÉ DE L'AIDE

De 7,5 à 35% (des dépenses éligibles)



PÉRIODE

Dépôt des dossiers

⚠️ jusqu'au 11/02/2022 à 12h

FINANCEURS



FranceAgriMer


— QUELS PROJETS ?

Les entreprises vitivinicoles **réalisant des opérations de production, transformation, conditionnement et/ou commercialisation** et qui prévoient **dans les 24 mois** :

- ↳ **Des investissements immobiliers** : construction, rénovation, extension et aménagement des bâtiments, réception des vendanges, transformation, conditionnement, stockage, laboratoire d'analyses, salles de dégustation, caveaux, ...
- ↳ **Achats de matériels et d'équipements neufs** : allant de la réception des vendanges au stockage de produits finis, le matériel spécifique à l'aménagement d'un caveau, le matériel de climatisation fixe, ...
- ↳ **Investissements immatériels** : achat et développement de logiciel, études liées aux investissements, ...

Les dossiers seront notés et sélectionnés selon une **grille d'analyse** reprenant les priorités définies pour la filière (impacts environnementaux, nouveaux installés, impacts économiques pour la filière, ...)

— QUELS SOUTIENS ?

Les entreprises retenues pourront prétendre à une aide publique significative sous forme d'une **subvention** pouvant représenter jusqu'à **35% des projets présentés** (dépenses éligibles).

Ce dispositif est cumulable avec d'autres soutiens : certificats d'économies d'énergie (CEE), aides de l'agence de l'Eau, projets d'innovation, ...



**Franck
MAUDOUX**

Directeur développement

06 33 04 37 74

franck.maudoux@abfdecisions.fr

ABF
DÉCISIONS
CONSEIL EN FINANCEMENTS PUBLICS

18ANS

D'expérience

220M€

D'aides publiques
obtenues en 2021

3

Implantations
en France

65

Collaborateurs